

Commune de St Georges la Pougé

Délibération N° 2022-35 En date du 28 décembre 2022 Concernant avenant au règlement de la salle des fêtes

L'an Deux Mille vingt-deux, le 28 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 décembre 2022

Présents : POITOU Delphine, BIDAULT Bernard, BENARD Claire, BOURE Michel

Absent excusé : LAPLANCHE Patricia

Absents non excusés : Mr DEQUEIROS Cédric, COSTE Joël, FONTAINE Christophe, FAVRE Valéry

Monsieur BOURE Michel a été élu secrétaire de séance.

membres	présents	Représenté	Votants	Exprimés	pour
9	4	0	4	4	4

Considérant l'augmentation importante des coûts liés à l'énergie (électricité), Madame la Maire propose une modification des tarifs de location de la salle des fêtes, appliqués à partir du 1 janvier 2023 comme suit :

- Associations de la commune : gratuité jusqu'à 3 manifestations par an et 30 € la journée au-delà.
- Habitants de la commune : 60€.
- Personnes extérieures à la commune : 80€.
- Associations hors commune : 100€.
- Mise à disposition gratuites pour les assemblées générales et réunions des associations.

Pour les locations, l'électricité sera facturée en fonction de la consommation réelle. Un relevé du compteur sera effectué à la remise et à la restitution des clés. La facturation sera établie en fonction du tarif en vigueur aux dates de location. Ces dispositions apparaitront dorénavant dans le contrat de location.

Après délibération, l'avenant au règlement de la salle des fêtes est approuvé à l'unanimité.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Fait le 28 décembre 2022

**La Maire,
Delphine POITOU**

**Le secrétaire de séance
Michel BOURE**

*Certifié exécutoire par la
Maire compte tenu de la
transmission en préfecture
le 16/01/2023 et de la
publication le 16/01/2023*



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Michel Boure, the secretary of the meeting.